



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 15 de l'ordre du jour provisoire\*

### Culture de paix

## Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fournit un aperçu général des activités menées par les principales entités des Nations Unies dans le domaine du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix depuis l'adoption de la résolution [67/104](#) de l'Assemblée générale. Il couvre un large éventail de sujets, y compris l'attention portée récemment sur les principaux acteurs concernés, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Alliance des civilisations, sur le travail permanent des organismes des Nations Unies sur la promotion du dialogue entre les religions par la coopération avec les organisations confessionnelles, et sur le travail important effectué concernant les cultures autochtones ainsi qu'une approche de la question fondée sur les droits.

---

\* [A/68/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 67/104 de l'Assemblée générale intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Il examine les principales activités qui ont été menées par les organismes des Nations Unies aux fins de promouvoir le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions depuis l'adoption de la résolution.

2. Comme par le passé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies (UNAOC) ont joué un rôle prédominant dans les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations. Cela montre comment les institutions des organisations des Nations Unies ont tiré parti de l'effet catalytique de la culture pour réaliser les objectifs de développement des Nations Unies, dont ceux du Millénaire pour le développement et du développement durable. De nombreux organismes des Nations Unies se sont penchés sur la question du dialogue interconfessionnel et de son impact sur les jeunes, l'éducation, la santé, la prévention du VIH/sida et d'autres domaines essentiels. Les dialogues centrés sur la culture des peuples autochtones figurant également au programme de nombreux organismes des Nations Unies, ce sujet est également examiné. Le rapport conclut en se concentrant sur le dialogue entre les cultures et les religions sous l'angle d'une approche axée sur les droits de l'homme.

3. Le rapport est fondé sur des contributions de l'UNESCO, de l'Alliance des civilisations, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Département des affaires économiques et sociales (DESA) (agissant en tant que Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

## II. Le rôle dirigeant de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence et la décennie internationale du rapprochement des cultures

4. La nécessité de promouvoir un dialogue interculturel durable, d'identifier les obstacles qui l'entravent (comme l'ignorance, l'indifférence et les préjugés) et de cibler des groupes spécifiques comme les guides de l'opinion et, en particulier, les jeunes, devient de plus en plus urgent. Une vision plus globale du dialogue entre les religions en tant que partie essentielle du dialogue interculturel au sens large est nécessaire, avec un lien particulier avec les droits de l'homme et la dignité humaine, l'éthique et autres aspects sociaux. Grâce à ses nombreux domaines de compétence – l'éducation, les sciences, la culture, les communications et l'information – l'UNESCO agit en faveur de la mise en œuvre d'une telle approche.

5. Depuis 2012, l'engagement de longue date de l'UNESCO envers le dialogue interculturel s'est reflété dans son Programme d'action pour une culture de la paix et

de la non-violence, qui fournit un nouveau cadre pour la conception et la mise à l'épreuve d'approches et de méthodes de travail novatrices pour renforcer le pouvoir transformateur de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information afin de créer des sociétés du savoir durables et intégratrices dans le monde. La stratégie employée pour répondre à ce problème mondial dans les contextes quotidiens ainsi que dans les cadres de politique, et dont le but est de servir d'antidote à la violence, a été articulée autour de cinq domaines stratégiques selon les principaux axes suivants du travail de l'UNESCO : a) renforcer la paix et la non-violence par le biais de l'éducation formelle et non formelle afin de développer des compétences interculturelles comme l'empathie, la solidarité et l'hospitalité en tenant compte de la diversité des sociétés contemporaines dans un dialogue actif, honnête et durable; b) encourager la cohésion et l'inclusion sociales, la participation pluraliste et démocratique, notamment par l'autonomisation des femmes et des jeunes; c) exploiter les médias et les technologies de l'information et des communications pour promouvoir la paix, la non-violence, la tolérance et le dialogue interculturel; d) promouvoir le patrimoine et la créativité contemporaine comme outils solides pour développer des relations harmonieuses par le dialogue; et e) renforcer le rôle de l'éducation, des sciences, de la culture, des communications et de l'information dans leur capacité à créer des sociétés du savoir durables et inclusives dans toutes les régions du monde<sup>1</sup>.

6. Parmi les réalisations essentielles, on citera le soutien apporté aux États membres pour l'évaluation des politiques et des ressources nationales en vue de renforcer la promotion et l'intégration des principes et des valeurs de la paix et du dialogue dans l'enseignement formel et non formel. À cet égard, des activités de mise en carte ont commencé ou ont été achevées à différents niveaux des pays. Des consultations et des campagnes régionales ont été lancées pour lutter contre la violence dans les écoles, notamment par l'École ouverte au Nicaragua, au Costa Rica et au Guatemala. Des études ont été menées et des recommandations de politique générale ont été formulées concernant la situation de la violence dans les écoles au Costa Rica, au Nicaragua et à El Salvador, puis au Honduras et au Panama. Les jeunes sont restés la principale cible en tant qu'acteurs de la paix, par le développement des capacités dans les domaines de l'engagement civique et de la participation, notamment dans le contexte du printemps arabe. La stratégie nationale pour les jeunes en Tunisie a été renforcée par la création de clubs de la citoyenneté et des droits de l'homme, actifs dans les initiatives menées par des jeunes concernant la participation au processus démocratique. En Égypte, l'accent a été mis sur la promotion de la démocratie et la lutte contre la violence sexiste. En Afrique subsaharienne, le maintien de la paix avant, pendant et après les élections a été une activité centrale. Le soutien au développement des capacités a été assuré au Burundi, en préparation aux élections présidentielles de 2015, et au Libéria et en Sierra Leone en tant que suivi des élections organisées en 2012. Cette activité incluait aussi le renforcement du rôle des médias et des technologies de l'information et des communications en tant que leviers du dialogue interculturel, et la formation des professionnels des médias à la diffusion d'informations sensibles aux conflits et des chefs de communautés dans le Sud-Soudan et le Nord de l'Ouganda, dans le contexte de la création de programmes de radio communautaires

<sup>1</sup> Voir la brochure intitulée « Le programme de l'UNESCO : Pour une culture de la paix et de la non-violence – Une vision en action », versions anglaise et française disponibles à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002177/217786e.pdf>.

dont le contenu met l'accent sur la réconciliation et le règlement pacifique des différends. Dans le sud-est de l'Europe, l'accent a été mis sur la promotion du patrimoine et de la créativité contemporaine, y compris la diplomatie culturelle pour la réconciliation et la paix. L'exposition intitulée « Imaginer les Balkans. Identités et mémoire pendant le long XIX<sup>e</sup> siècle » a été créée dans ce cadre<sup>2</sup>.

7. Tirant parti de sa longue expérience dans le domaine de la promotion de la sensibilité et de la solidarité interculturelles pour lutter contre l'intolérance, les stéréotypes, la discrimination et la violence, l'UNESCO a participé activement au deuxième Forum mondial sur le dialogue interculturel, dont le thème était « Vivre ensemble en paix dans un monde diversifié » (Baku, 29 mai – 1<sup>er</sup> juin 2013). À cet égard, l'UNESCO a organisé un atelier sur le thème « Construire les compétences interculturelles pour le XXI<sup>e</sup> siècle », qui faisait suite à la réunion d'experts sur le thème du renforcement des compétences dans le développement de politiques et de programmes en faveur d'un dialogue interculturel respectueux des droits de l'homme, tenu au siège de l'UNESCO en avril 2013, et une nouvelle publication intitulée « Compétences interculturelles : cadre conceptuel et organisationnel » a été publiée par l'UNESCO en 2013<sup>3</sup>. L'élaboration de nouvelles lignes directrices et de nouveaux outils de formation destinés à promouvoir le respect des droits de l'homme et la diversité culturelle par l'acquisition de compétences interculturelles est en cours dans le contexte de ce projet, financé par le gouvernement du Danemark.

8. Pour promouvoir la compréhension mutuelle par la musique, l'UNESCO et ses partenaires se sont mobilisés pour célébrer pour la deuxième fois la Journée internationale du jazz, le 30 avril à Istanbul, afin de s'appuyer sur le pouvoir de l'art du jazz pour unir les peuples du monde. On notera que, depuis sa première célébration à Paris et à New York en 2012, la Journée a suscité un énorme enthousiasme dans de nombreuses régions du monde. Dans le même esprit, la Journée internationale du Novruz – une très ancienne célébration de la renaissance qui marque un moment où les sociétés font une pause pour resserrer les liens de respect et de solidarité qui unissent les peuples de cultures, de religions et de langues différentes – a été célébrée le 21 mars 2013 dans différentes régions du monde. En outre, divers partenaires de l'UNESCO ont célébré le 21 mai 2013 la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, qui rappelle la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, de 2011<sup>4</sup>, et l'importance du dialogue entre les cultures en vue de créer l'unité dans la diversité.

9. De nouveaux outils et de nouvelles modalités opérationnels fondés sur le dialogue ont été élaborés à l'aide de ressources extrabudgétaires, comme le Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue, financé par l'Arabie saoudite. Des experts, des jeunes et des militants de la société civile ainsi que des universitaires ont été mobilisés par l'organisation de conférences, d'ateliers de développement des capacités et de campagnes de

---

<sup>2</sup> Voir [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Venice/pdf/news/leaflet\\_Imagining\\_the\\_Balkans.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Venice/pdf/news/leaflet_Imagining_the_Balkans.pdf).

<sup>3</sup> Disponible en ligne à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002197/219768f.pdf>.

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *documents de la Conférence générale ; trente et unième session, Paris, 15 octobre-3 novembre 2001*, vol. 1 et rectificatif, résolutions, chap. V, résolution 25, annexe I.

sensibilisation destinés à promouvoir l'apprentissage à la vie en commun. Au nombre des réalisations figurent la production de l'exposition ambulante « Écrire la paix », qui a stimulé des débats sur la contribution de différentes civilisations à la paix<sup>5</sup>; le concours international de l'UNESCO pour la compréhension mutuelle « Les Chemins de la culture de la paix », qui a mobilisé plus de 1 340 jeunes de 56 pays; le lancement dans les États arabes de la campagne dans les médias « Apprendre à vivre ensemble », destinée à diffuser des messages de paix et de dialogue; et l'élaboration d'outils et de directives pour aider les États membres dans la révision de manuels et de programmes de cours afin d'en éliminer le contenu correspondant à des stéréotypes sexuels, culturels ou religieux. Des plateformes de dialogue et d'apprentissage en ligne ont également été créées en vue de faire progresser la maîtrise des médias d'information et le dialogue interculturel et d'alimenter le dialogue philosophique Sud-Sud. Pour améliorer les ressources certifiées pour promouvoir le dialogue interculturel dans certaines universités dans les États arabes, les ressources relatives au dialogue interculturel ont été répertoriées avec les programmes menant à un diplôme qui sont en cours d'élaboration, en collaboration avec l'Agence Universitaire de la francophonie. Afin de renforcer encore le rôle et la contribution des jeunes en tant qu'acteurs et que volontaires pour le dialogue et la paix, une conférence sur le thème « Youth Volunteering and Dialogue » (Volontariat des jeunes et dialogue) aura lieu du 3 au 5 décembre 2013 à Djedda, en Arabie saoudite.

10. En outre, le Groupe de travail des Nations Unies sur l'assistance intégrée en matière de lutte contre le terrorisme a financé un projet de l'UNESCO au Nigéria qui apporte un soutien dans les domaines de la prévention des conflits, de l'éducation à la paix et de la déradicalisation des jeunes par l'acquisition des compétences utiles pour le développement socioéconomique, l'autonomie et la confiance. Des réunions de sensibilisation, des études contextuelles, un module de formation et un manuel intitulé « Promoting a culture of peace in Nigeria through intercultural dialogue and education » (Promouvoir une culture de la paix au Nigéria par le dialogue interculturel et l'éducation) s'inscrivaient dans cet effort.

11. L'UNESCO joue un rôle de chef de file dans la mise en œuvre interinstitutions de la Décennie internationale 2013-2022 du rapprochement des cultures, conformément à l'invitation de la résolution 67/104 de l'Assemblée générale, un rôle que l'UNESCO a déjà joué pendant la Décennie internationale 2001-2010 de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. Dans ce cadre, l'UNESCO a lancé une consultation internationale avec des États membres, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes et partenaires concernés des Nations Unies en vue d'établir un plan d'action constituant un cadre idoine. L'objectif est la réaffirmation des idéaux de l'unité dans la diversité et de la conviction que la diversité culturelle et le dialogue entre les cultures se renforcent mutuellement et peuvent être améliorés par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. Une manifestation de lancement de cette décennie est prévue à Astana à la fin du moins d'août 2013.

12. L'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine du dialogue entre les cultures a été mis en évidence au travers de l'organisation de manifestations

<sup>5</sup> Le catalogue de l'exposition est disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002176/217691m.pdf>.

conjointes avec des parties prenantes et des partenaires concernés, gouvernementaux ou non, comme l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, la Fondation Anna Lindh et le Forum public mondial « Dialogue des civilisations ». À cet égard, il convient de mentionner notamment le quatrième Congrès des leaders des religions mondiales et traditionnelles sur le thème « La paix et l'harmonie comme choix de l'humanité » (Astana, 30 et 31 mai 2012); le dixième Sommet des chefs d'État de l'Europe du Sud-Est, sur le thème « Le patrimoine religieux, culturel et historique comme fondement d'une coopération plus étroite entre États » (Mostar, Bosnie-Herzégovine, les 2 et 3 juin 2012); le Forum international de réflexion, sur le thème « Culture de la paix en Afrique de l'Ouest : un impératif de développement économique » (Abidjan, les 5 et 6 juin 2012); le débat de haut niveau sur « Une paix durable pour un avenir durable » (siège des Nations Unies, New York, 21 septembre 2012); la dixième session du Forum mondial sur le thème du dialogue des civilisations (Forum de Rhodes) (du 3 au 8 octobre 2012); le Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures (UNESCO, Paris, 19 novembre 2012); et le Forum panafricain « Sources et ressources pour une culture de la paix » (Luanda, du 26 au 28 mars 2013).

13. La coopération a également été renforcée avec d'autres entités des Nations Unies, comme l'Alliance des civilisations, plus précisément en ce qui concerne les compétences dans le domaine des médias et de l'information et le dialogue entre les cultures dans le cadre du réseau universitaire UNESCO/Alliance des civilisations, en particulier à l'occasion du cinquième Forum de l'Alliance. Enfin, le monde des universités en particulier a été mobilisé, avec des chaires de l'UNESCO pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux. Ce processus a été renforcé par deux nouvelles chaires, en Inde et au Kazakhstan, qui ont été approuvées en 2013. Le Réseau du système des écoles associées, les Instituts et les Centres de catégories 1 et 2 de l'UNESCO sont activement impliqués, par exemple, au Sud-Soudan, avec l'Institut international de la paix cofondé par Forest Whitaker, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation, et l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable à New Delhi.

### **III. L'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies : une orientation plus directe vers la prévention et la réconciliation**

14. En mars 2013, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, ancien président de l'Assemblée générale, a succédé à Jorge Sampaio, ex-président du Portugal, en tant que Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations. Pendant son mandat, M. Sampaio a élaboré un cadre d'action fonctionnel, un premier agenda d'activités et un réseau de parties prenantes. M. Al-Nasser s'est engagé à s'appuyer sur ces succès, avec une orientation plus directe vers la prévention et la réconciliation.

15. En 2012, divers programmes ont été développés plus avant et des activités dans les domaines de l'éducation des jeunes (le programme de bourses, les écoles d'été, PLURAL + et le projet de maîtrise des médias et de l'information) ont été étendues et ont obtenu la reconnaissance par la communauté internationale, tout comme le Système mondial pour l'identification d'experts dans le domaine des médias et des initiatives à parties prenantes multiples : le Fonds de solidarité pour la

jeunesse, le Prix de l'innovation interculturelle, et des sessions de formation organisées par les programmes sur les médias et la migration. L'Alliance des civilisations bénéficie du soutien de nombreux États membres et de nombreuses organisations internationales dans son Groupe d'amis, qui compte actuellement 138 membres. Elle possède des programmes dans les domaines des médias, de la jeunesse, de l'éducation et de la migration.

16. L'Alliance est restée une plateforme essentielle, qui coopère activement avec la société civile, agit en partenariat avec un large éventail d'acteurs et se concentre sur des activités basées sur des projets, tout en organisant son Forum annuel.

### **Cinquième Forum mondial de l'Alliance des civilisations à Vienne, en février 2013**

17. Le Forum mondial de Vienne, sur le thème de la promotion d'un leadership responsable dans la diversité et le dialogue, a réuni plus de 1 200 participants venus de plus de cent pays. Des chefs d'État, des ministres, des dirigeants d'organisations intergouvernementales et des représentants du monde des entreprises, des universités, des organisations philanthropiques, des jeunes et des médias ont débattu de la manière dont le leadership responsable peut faire la différence dans trois domaines majeurs : a) promotion, protection et exercice sans réserve du droit à la liberté de religion dans un contexte de pluralisme religieux; b) pluralisme des médias et diversité de leur contenu et leur contribution à la promotion du débat public, de la démocratie et de la sensibilité aux diverses opinions; et c) définition d'une nouvelle présentation de la migration, de l'intégration et de la mobilité dans l'économie mondiale.

### **Stratégies nationales et régionales**

18. L'appui aux stratégies nationales et régionales conserve son importance dans le travail de l'Alliance des civilisations : il est la preuve de l'engagement par rapport aux valeurs de l'Alliance. À cet égard, l'Alliance continue d'élaborer des moyens à la fois efficaces et peu coûteux de suivre leurs progrès.

19. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines : de nouvelles idées ont été formulées pour une deuxième génération de plans nationaux et ont été présentées à la réunion annuelle des coordinateurs; les premiers plans d'action pour l'Europe du Sud-Est et la région de la Méditerranée ont été évalués, parallèlement à l'élaboration de leur deuxième version; la première stratégie régionale pour l'Amérique latine a été étudiée et approuvée entre les partenaires; la deuxième consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique Sud a été organisée; et des discussions préparatoires concernant le cadre des consultations de la région Afrique ont eu lieu.

20. L'Alliance a aussi invité des groupes de pays confrontés à des défis communs à créer des actions communes en coopération avec la société civile par la création de stratégies régionales. Celles-ci ont continué de susciter l'intérêt, un plus grand nombre d'États membres exprimant de l'intérêt pour des mécanismes de coordination régionale, tandis que des organisations multinationales régionales, comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, prennent de plus en plus l'initiative dans leurs régions respectives.

21. Suite à un processus lancé au Pérou en 2012, plusieurs consultations ont eu lieu avec le groupe d'Amérique latine afin de tomber d'accord sur un projet de stratégie et de mettre la dernière main au texte du projet. La dernière réunion préparatoire a eu lieu à New York en février 2013.

22. En novembre 2012, des consultations ont eu lieu à Shanghai (Chine) concernant la stratégie pour la région Asie-Asie du Pacifique. Elles ont rassemblé plus de 150 participants représentant des gouvernements, des milieux universitaires, des entreprises, des organisations non gouvernementales et des organisations culturelles. Cet événement a été organisé avec l'Association chinoise des Nations Unies en partenariat avec d'autres organisations régionales de la société civile.

### **Campagnes de sensibilisation du public**

23. Dans le prolongement de la publication sur YouTube de la bande-annonce du film *L'innocence des musulmans*, le 14 septembre 2012, l'Alliance des civilisations a lancé une campagne sur les médias sociaux, notamment sur Twitter en utilisant le mot-dièse #Represent Yourself. Elle avait pour but de fournir un canal de discussion qui puisse contrecarrer les efforts des extrémistes et d'attirer l'attention sur la présence de manifestants pacifiques en grand nombre au lendemain des attaques contre l'ambassade des États-Unis en Libye. La campagne « Represent Yourself » a atteint 3,2 millions de personnes sur Twitter et plus de 1 200 personnes sur Facebook.

24. La campagne « Faites quelque chose pour la diversité et l'inclusion » (la composante sur les médias sociaux de la Journée mondiale des Nations Unies pour la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, célébrée le 21 mai) a été organisée. En 2013, 110 partenaires de 40 pays différents ont rejoint la campagne. Les partenaires étaient notamment Sodexo, Deloitte, Television America Latina, le British Council, l'Alliance Française, Vivendi, la Banque mondiale, Education First, l'université de Columbia, Akili Dada, Amara et Global Diversity and Dialogue Foundation.

### **Reconnaissance par la société civile et développement des capacités**

25. En 2012, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, en partenariat avec le réseau MIT-Educational Arcane and Learning Games Network, a lancé le défi « Create UNAOC apps/games for intercultural dialogue » (créer des applications et des jeux pour le dialogue interculturel). Plus de 70 propositions venant du monde entier ont été reçues en réponse à cet appel. Cinq lauréats et cinq « mentions honorables » ont été choisis par un jury international. Grâce au soutien des partenaires de proximité de l'Alliance, les applications et les jeux retenus sont à présent disponibles au téléchargement. De plus, l'invitation a attiré l'attention des points de vente du secteur des médias, ce qui a facilité encore la diffusion de ces applications et jeux qui ont pour cadre de référence le dialogue interculturel.

26. Plus de 160 participants de 63 pays dans le monde ont envoyé leurs vidéos au Festival 2012 PLURAL+ de vidéos réalisées par les jeunes, qui avait pour thèmes la migration, la diversité et l'intégration sociale. Vingt-cinq vidéos ont été retenues par le jury international et les organisations partenaires de PLURAL+ et ont été présentées à la cérémonie de remise des prix au Paley Center for Media (décembre 2012). Elles ont été diffusées depuis partout dans le monde sur une série de plateformes.

27. L'Alliance et le groupe BMW ont lancé en 2011 le prix du Groupe BMW pour l'innovation interculturelle à l'appui de l'Alliance des civilisations, sous les auspices des Nations Unies (le Prix de l'innovation interculturelle). Les lauréats deviennent membres de l'Infrastructure interculturelle mondiale pour l'innovation, un programme lancé par l'Alliance en coopération avec le groupe BMW et qui aide les lauréats à devenir plus efficaces et à élargir le champ couvert par leurs projets. Une aide a déjà été apportée à 10 lauréats, dont sept ont pu fortement étendre leurs activités grâce à l'appui apporté. Le nombre total de bénéficiaires du projet est passé de 72 210 à 141 569 à la fin de 2012, et des projets ont été reproduits dans quarante-neuf villes et régions. L'Alliance et le groupe BMW ont renouvelé leur partenariat et l'ont prolongé jusqu'à la fin de 2013.

### **Éducation à la paix pour les jeunes**

28. Grâce à des dons fournis par le Brésil, Malte, la Fondation Gulbenkian, la Fondation Abdul Aziz Al Babtain et deux sociétés privées – Mota&Engil et le groupe André Jordan –, l'Alliance a organisé deux universités d'été en 2012. Une de ces universités d'été, intitulée « Unir les cœurs, ouvrir les esprits et agir ensemble », s'est déroulée en août 2012 à Coimbra (Portugal). Comme les années précédentes, il s'agissait d'une initiative à parties prenantes multiples en partenariat avec la Ligue des États arabes, l'université de Coimbra et le réseau Aga Khan de développement. Au total, 135 jeunes représentants 69 pays ont abordé des thèmes tels que la religion et la politique, la prévention et la résolution des conflits, la facilitation du dialogue, et la maîtrise des médias et de l'information. Une école d'été spéciale intitulée « Guido de Marco UNAOC summer school » a eu lieu du 3 au 7 septembre 2012 à Valetta (Malte), organisée en partenariat avec l'université de Malte et la Mediterranean Academy of Diplomatic Studies. Elle a rassemblé trente-cinq jeunes de la région et avait pour thème principal « Construire la paix autour de la Méditerranée ». Le cours était destiné à favoriser un processus d'apprentissage mutuel, avec une accentuation concrète du travail des jeunes et de la transformation des conflits.

### **Fonds de solidarité pour la jeunesse**

29. La troisième édition du Fonds de solidarité pour la jeunesse a été lancée en janvier 2013 grâce au financement apporté par les gouvernements de l'Australie, de l'Espagne et de la Finlande. Par le Fonds, l'Alliance fournit une assistance technique aux organisations de jeunes et offre des prix pour les projets de jeunes qui contribuent à promouvoir le respect mutuel, la compréhension et les relations positives et durables entre les peuples de cultures et de religions différentes. L'appel aux candidatures de 2013 était adressé à 67 pays en développement d'Asie, d'Afrique subsaharienne et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Au total, 581 candidatures ont été reçues d'organisations de jeunes et ont été évaluées par l'Alliance et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en concertation avec des représentants de six organisations de jeunes et un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement.

### **Formations conjointes sur la migration et les médias**

30. En janvier 2013, les programmes de l'Alliance sur les médias et la migration ont organisé à Paris, en partenariat avec le Global Editors Network (réseau mondial de rédacteurs en chef) et avec le soutien de la Fondation Gulbenkian, un séminaire

de haut niveau réunissant 35 rédacteurs en chef, journalistes et experts des médias et de la migration d'Europe et de la Méditerranée (27 pays représentés) pour débattre des défis, des meilleures pratiques et des possibilités de la couverture de la migration dans les médias. Ce séminaire a débouché sur l'établissement de 17 recommandations pour les médias, qui ont été ensuite diffusées à l'échelle internationale. En mai 2013, une édition de ce séminaire a été organisée à Berne, en Suisse, en vue de traiter de questions similaires au niveau national.

31. L'Alliance encourage les études portant sur la manière dont les médias couvrent les questions transculturelles sensibles présentées dans l'information d'aujourd'hui. Soumis à l'aide de visualisations novatrices des données (présentées au moyen d'une infographie dernier cri), les résultats de ces études éclairent les pratiques des médias et la couverture d'une question donnée. En partenariat avec le Centre européen de journalisme et cinq institutions universitaires (le King's University College, la Deutsche Welle Akademie, la Missouri School of Journalism, la Christelijke Hogeschool Ede et l'Institut national de l'audiovisuel) et avec le financement de l'Open Society Foundation, l'Alliance a lancé un projet de journalisme de données centré sur l'étude de la manière dont les médias traitent de la migration. Les chercheurs ont analysé la couverture de la migration dans le contexte d'élections nationales et ont présenté leurs conclusions quantitatives à Vienne, au cinquième Forum mondial.

#### **Formations aux médias et outils numériques pour la collecte de l'information et le reportage entre cultures**

32. Pendant la période concernée, l'Alliance a, en partenariat avec Google et l'Institut de la Banque mondiale, mis au point une série de formations pour les médias intitulée « Les outils numériques pour la collecte d'informations et le reportage entre les cultures ». Ces formations apprennent aux journalistes comment communiquer avec leur public par l'intermédiaire des médias sociaux et à élaborer des stratégies pour améliorer leurs compétences en matière de collecte et de traitement des informations en ligne. Après une formation pilote à Tunis en novembre 2012, une formation importante a été organisée en avril 2013 à Amman, à l'Institut jordanien des médias.

#### **Programme de bourses**

33. En automne 2012, l'Alliance a organisé deux sessions d'échange pour 24 boursiers. La session pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'est déroulée sur deux semaines en Égypte, dans les Émirats arabes unis et au Maroc, avec la visite de 40 organisations. Douze boursiers du monde occidental y ont participé. Par la suite, douze boursiers du monde arabe se sont rendus aux États-Unis et en Europe (Allemagne, Belgique et France). Au cours du mois de juin 2013, un programme sur deux semaines a été organisé pour douze boursiers de divers pays arabes qui ont visité des organisations aux États-Unis et en Europe.

34. L'Alliance des civilisations a créé un réseau d'anciens boursiers ayant participé au programme. Le réseau comptait à la fin de 2012 85 participants. Il facilite les échanges en ligne grâce à un site Web, des blogs et des médias sociaux. Les participants à la réunion des anciens boursiers tenue à Baku (Azerbaïdjan) en mai 2013 ont convenu de la création d'un réseau informel mais dynamique de nouveaux dirigeants engagés.

### **Dialogue interconfessionnel**

35. Un représentant de l'Alliance a participé du 17 au 21 avril 2013 à une conférence des dirigeants syriens, organisée dans le but d'étudier la possibilité de créer un conseil interreligieux/interconfessionnel dans la République arabe syrienne qui pourrait, après le conflit en cours, agir pour limiter la violence entre les groupes. Cette conférence était organisée à Istanbul par « Religions for Peace », un partenaire de l'Alliance.

36. En février 2013, l'Alliance a examiné les domaines de coopération avec la direction du Centre internationale roi Abdullah pour le dialogue interreligieux et interculturel récemment inauguré et ayant son siège à Vienne.

## **IV. Promouvoir le dialogue interreligieux par la coopération avec les organisations confessionnelles**

37. Le système des Nations Unies œuvre en faveur du dialogue interreligieux en se rapprochant des organisations confessionnelles et en les associant à ses activités en matière de politique générale et de plaidoyer, comme le reconnaît l'Assemblée générale au paragraphe 14 de sa résolution 67/104. Ces activités rassemblent des personnes de confessions différentes pour trouver des solutions à des problèmes communs, comme ceux qui concernent la santé maternelle, les soins aux enfants ou le VIH/sida. Au siège des Nations Unies, le FNUAP préside le groupe de travail interorganisations des Nations Unies sur l'engagement des organismes confessionnels par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, en organisant des consultations sur la politique générale avec des universitaires, des organisations religieuses et des entités des Nations Unies autour des enjeux communs en matière de développement.

### **A. Fonds des Nations Unies pour la population**

38. À l'échelle mondiale, le FNUAP fait participer les 500 membres de son Réseau interconfessionnel mondial sur la population et le développement à la révision à 20 ans du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>6</sup> et aux consultations relatives au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Le FNUAP, en partenariat avec l'École des cadres des Nations Unies, organise des formations pour les cadres des Nations Unies autour du thème central de la foi, du développement et des efforts humanitaires. Il collabore par ailleurs avec une initiative pédagogique conjointe sur la foi et les communautés locales, qui réunit des organisations religieuses et leurs homologues dans le contexte de preuves critiques sur les interventions dans le domaine de la foi et du développement. Deux rapports faisant date ont été publiés à ce jour, l'un sur les interventions des organisations religieuses dans les domaines de la santé et du VIH/sida, l'autre sur le développement de la résilience dans l'intervention humanitaire.

<sup>6</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, du 5 au 13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

39. Sur le terrain, les bureaux du FNUAP au Burkina Faso et en Guinée collaborent avec les chefs religieux et coutumiers pour lutter contre les mutilations génitales féminines, promouvoir la planification des naissances, éliminer la violence sexiste, plaider contre le mariage des enfants et agir en faveur de la santé maternelle. Des déclarations publiques communes ont été faites, annonçant que 25 villages au Burkina Faso et 92 communautés culturellement diverses en Guinée ont renoncé à la pratique de l'excision. Au Burkina Faso, une coalition nationale pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles a été constituée. Elle a rédigé des guides à l'intention des chefs coutumiers et religieux et des initiatives couronnées de succès ont été menées en vue d'assurer l'éducation à la planification familiale.

40. Le bureau du FNUAP au Tchad est engagé dans un dialogue de politique générale avec trois groupes religieux (musulman, catholique et évangéliste) pour tenter de s'accorder sur des questions sensibles, comme la planification familiale, le mariage précoce et les mutilations génitales, par la conclusion historique d'un accord commun et d'une plateforme à parties prenantes multiples aux fins d'information et de plaidoyer.

41. Le bureau du FNUAP en Côte d'Ivoire et le Ministère de la solidarité, de la famille, des femmes et des enfants ont collaboré avec l'Alliance des chefs religieux contre le VIH/sida à des activités de dialogue avec les communautés centrées autour de la prévention des mutilations génitales et du VIH, notamment à l'élaboration d'un manuel sur l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la santé génésique. Le FNUAP collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies à la promotion du dialogue interethnique pour la réconciliation nationale, en particulier dans l'Ouest du pays, où les communautés ont été les plus durement frappées par la grave crise. Le FNUAP applique des stratégies d'autonomisation des femmes et d'engagement des hommes pour encourager la collaboration entre les différents groupes ethniques, en particulier les groupes des femmes appartenant à plusieurs ethnies.

42. Dans la République démocratique du Congo, les initiatives du FNUAP dans le domaine interculturel consistent à impliquer les chefs religieux dans une coalition multisectorielle pour la planification familiale et à soutenir les établissements sanitaires gérés par les organisations confessionnelles, qui sont un élément majeur du système de santé.

43. Le bureau du FNUAP en Éthiopie poursuit son travail par la publication de la Bible du développement, un ouvrage qui est en cours de rédaction depuis 2009 conjointement avec l'Église orthodoxe éthiopienne. En utilisant cet ouvrage, qui a été imprimé et diffusé dans 204 églises, 9 écoles de théologie et centres de formation du clergé dans 6 régions, plus de 2 000 membres du clergé ont été formés à la manière d'intégrer la Bible du développement dans leur enseignement quotidien. Des adaptations du manuel pour l'enseignement quotidien dans les écoles du dimanche pour les jeunes sont en cours. Des forums de dialogue, dont 2 nationaux et 8 régionaux, ont été organisés, auxquels ont participé 1 680 membres du clergé, pasteurs et imams de 6 confessions, favorisant ainsi une forte coopération et l'échange des meilleures pratiques dans les domaines de l'édification de la paix, de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, et du VIH/sida.

44. Le bureau du FNUAP en Sierra Leone a noué un partenariat avec des dirigeants chrétiens et musulmans de premier plan, qui ont accepté d'être les

porte-drapeau de la défense de la santé génésique, à l'aide d'une organisation interreligieuse qui encourage la planification familiale, notamment la contraception.

45. Dans la région Asie-Pacifique, le FNUAP œuvre en partenariat avec l'Organisation internationale « Perspective mondiale » en vue de dresser l'inventaire des initiatives de type religieux pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et soutenir la mise en œuvre d'activités dans ce domaine dans des contextes humanitaires.

46. Le bureau du FNUAP en Afghanistan collabore étroitement avec les ministères de la santé publique, du Hadj et des affaires religieuses en renforçant les alliances et les partenariats stratégiques destinés à améliorer l'accès à la planification des naissances et son utilisation et à plaider contre le mariage précoce. Deux consultations nationales et régionales ont été organisées en 2012 avec la participation de chefs religieux et d'érudits islamiques. Elles ont conclu que la planification familiale était conforme aux principes de l'islam.

47. Le bureau du FNUAP en Géorgie s'associe actuellement avec l'école de théologie au Patriarcat en vue de préparer des consultations nationales sur l'égalité des sexes, la prévention des mutilations génitales féminines, la santé génésique et les droits dans ce domaine. La coopération avec la radio Iveria au Patriarcat se poursuit, avec 16 programmes de radio qui fournissent des informations sur des questions connexes.

48. Le bureau du FNUAP à La Guyane a mis sur pied un forum des chefs religieux (comprenant l'évêque de l'Église catholique, des hindous, des musulmans, des membres de la communauté bahá'íe et des rastafaris). Le forum a fait une déclaration invitant à déployer tous les efforts possibles pour assurer que tous les Guyanais aient accès aux services de santé sexuelle et génésique, soient en mesure de faire des choix de vie, y compris en ce qui concerne leurs droits dans les domaines sexuel et procréatif, et qu'ils soient protégés contre la violence sexiste.

49. Le bureau du FNUAP au Maroc, conjointement avec le Rabita Mohammadia des oulémas, a organisé le premier atelier de formation sur la santé sexuelle et génésique, le VIH/sida et l'égalité des sexes avec des adolescents d'écoles islamiques traditionnelles. Des garçons ont également participé à l'atelier. Tous les élèves et tous les enseignants ont reçu une trousse d'outils élaborée conjointement, intitulée « Introduire l'égalité des sexes, la violence sexiste et la santé procréative et sexuelle dans le discours religieux ».

50. Le bureau du FNUAP au Soudan et le Ministère des affaires religieuses ont célébré l'anniversaire de la naissance du prophète en même temps que la Journée internationale de la femme. Des dirigeants religieux et des représentants du gouvernement de haut rang ont combiné les messages religieux avec une affirmation du rôle des femmes dans l'islam et de l'importance qu'il y a à mettre un terme à la violence envers les femmes et les filles. Cette événement a fait suite à une importante activité de programmation conjointe à laquelle ont participé des organisations confessionnelles au niveau tant national que local, centrée sur des sujets comme les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et la santé maternelle.

51. Le FNUAP exhorte à instaurer une collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, nécessaire en vue de tirer les enseignements des outils de mobilisation sociale existants et des engagements permanents pris entre les

organisations confessionnelles. Plus de preuves documentaires sont nécessaires pour mettre en évidence la fonctionnalité et l'utilisation stratégique des atouts des organisations confessionnelles. Un suivi et un développement des capacités constants sont nécessaires, tant au sein du système des Nations Unies, pour renforcer les réseaux entre les organisations religieuses régionales et internationales partenaires du développement, qu'avec les partenaires nationaux interconfessionnels.

## **B. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)**

52. L'ONUSIDA a renforcé l'engagement des organisations confessionnelles dans la réponse au sida en s'appuyant sur les partenariats noués ces dernières années entre l'ONUSIDA, les réseaux d'organisations confessionnelles et de chefs religieux, les ministères des pays, les porteurs du VIH et les populations clés. Au niveau des pays, l'ONUSIDA a testé un outil pour créer le dialogue entre les organisations confessionnelles, les chefs religieux et les porteurs du VIH. L'initiative rassemble l'ONUSIDA et ses partenaires, l'Alliance œcuménique « Agir ensemble », le Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida et INERELA+, un réseau de chefs religieux vivant avec le VIH/sida et le sida ou personnellement affectés par l'un et l'autre. Cette collaboration utilise des données titrées de l'Index de la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH, qui détecte et mesure la stigmatisation vécue par les porteurs du VIH.

53. Au Malawi, l'ONUSIDA a organisé un forum de chefs religieux et de personnes vivant avec le VIH en vue d'examiner la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et créer un cadre définissant les mesures à mener pour accroître la communication et la compréhension entre les groupes religieux et les porteurs du VIH. De même, au Myanmar, un groupe de chefs religieux, de personnes vivant avec le VIH et de représentants de réseaux de populations clés a lancé un processus qui doit permettre aux chefs religieux et aux porteurs du VIH de renforcer ensemble la réponse nationale au sida. Le Myanmar Positive Group, le Myanmar Interfaith Network on AIDS et le bureau de pays de l'ONUSIDA ont organisé la première réunion face-à-face avec une représentation équilibrée de personnes vivant avec le VIH et de chefs religieux des quatre principales traditions religieuses du pays.

54. L'ONUSIDA appuie actuellement des initiatives collaboratives similaires dans plusieurs pays visant à s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination en nouant le dialogue avec les communautés confessionnelles et les chefs religieux. Au Gabon, l'éducation à la stigmatisation et à la discrimination pour ces communautés est en cours et s'inspire des conclusions de l'Index de la stigmatisation. Au Cameroun, l'ONUSIDA contribue actuellement à recenser les organisations confessionnelles grâce à l'élaboration d'un plan pour les partenariats qui fera progresser la réponse nationale au VIH.

55. Au Maroc, l'ONUSIDA agit en partenariat avec le Rabita Mohammadia des oulémas précité, un conseil d'érudits religieux, pour mettre en œuvre la stratégie nationale dans le domaine des droits de l'homme et du sida. L'ONUSIDA à Djibouti coopère actuellement avec la Commission nationale du sida pour intégrer les

organisations confessionnelles dans les activités visant à éliminer les nouvelles infections par le VIH chez les enfants et pour garder leurs mères en vie.

56. En Amérique latine, l'ONUSIDA s'est employée à inclure les organisations confessionnelles dans l'élaboration des plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH, en particulier en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, où la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont en train de dresser des obstacles à la mise en œuvre de la réponse au sida. En Jamaïque, l'ONUSIDA s'est associée en partenariat avec l'United Theological College of the West Indies pour offrir ses bons offices pour la constitution d'un partenariat structuré entre les organisations confessionnelles et les principales parties prenantes dans la réponse au sida, incluant le programme national de lutte contre le sida.

57. En Indonésie, l'ONUSIDA a soutenu un dialogue interconfessionnel sur le sida avec la Commission nationale du sida, le Ministère de la santé et le Ministère des affaires religieuses, qui a pour but l'éducation de la communauté au sens large au VIH et fait participer de manière stratégique les chefs religieux afin d'assurer les services relatifs au VIH à tout un chacun.

58. Le dialogue entre les communautés de croyants et la société civile met en évidence des questions très sensibles comme l'orientation sexuelle, la toxicomanie, les travailleurs et travailleuses du sexe et les droits humains, questions qui, dès lors, peuvent être controversées. L'ONUSIDA, en tant qu'intermédiaire neutre et que défenseur à l'échelle mondiale, peut créer un point d'entrée positif pour le dialogue sur ces questions délicates. Il est important d'enregistrer les enseignements essentiels que ces dialogues apportent. L'ONUSIDA s'est dès lors jointe au FNUAP et à un certain nombre de partenaires et d'érudits du monde des religions pour former la Joint Learning Initiative on Faith and Local Communities (initiative didactique conjointe sur la foi et les communautés locales). L'ONUSIDA et le FNUAP ont aussi coprésidé une plateforme de distribution de contenus pédagogiques sur le VIH et la santé maternelle, en étudiant l'expérience considérable des communautés confessionnelles et en contribuant au travail, à l'action et à l'investissement en partenariat dans ce domaine important de la réponse mondiale au sida.

### **C. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

59. Dans le cadre de ses tentatives de dialogue, des discussions sont en cours entre la FAO et des organisations confessionnelles, en particulier les Congrégations internationales de religieux (CIR) et Religions pour la paix, en vue d'étudier les manières dont leur présence et leurs activités de proximité dans le monde en développement pourraient soutenir la mission et les objectifs de la FAO, par exemple, par les activités de plaidoyer et de sensibilisation concernant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. La FAO a aussi signé un protocole mondial d'entente avec World Vision International qui vise à renforcer la collaboration entre les deux organisations, lequel protocole met l'accent sur l'expérience de la FAO dans les programmes d'aide d'urgence et de développement et sur les points forts de World Vision International dans le domaine de l'aide humanitaire et alimentaire.

60. Dans le cadre de son concours relatif aux meilleures pratiques, la FAO teste actuellement un nouveau concours pour les dons, qui a été conçu pour identifier, diffuser et reproduire des expériences fructueuses de projets qui, ces cinq dernières années, ont fait appel à la coopération entre la FAO et les organisations de la société civile. Ce concours est ouvert aux organisations confessionnelles et d'autochtones et a pour but de promouvoir le retour aux cultures et aux pratiques agricoles traditionnelles.

## **V. Promouvoir le dialogue articulé autour des cultures autochtones**

61. La dimension autochtone est un aspect important du travail mené par le système des Nations Unies pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions. L'Instance permanente sur les questions autochtones, dont le secrétariat fait partie du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, contribue à maintenir ces questions à l'ordre du jour et à leur assurer une certaine visibilité. Plusieurs organismes des Nations Unies ont également élaboré des politiques spécifiques pour répondre aux besoins des peuples autochtones en respectant leurs cultures et en les encourageant en tant que moteur du développement.

### **A. L'Instance permanente sur les questions autochtones**

62. La culture est un des six aspects centraux du travail de l'Instance permanente sur les questions autochtones, selon le mandat de celle-ci. En outre, la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones (2005-2014), proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/174, est notamment sous-tendue par l'objectif consistant à redéfinir les politiques de développement de manière à assurer qu'elles s'inspirent d'une vision d'équité et qu'elles soient culturellement appropriées, notamment par le respect de la diversité culturelle et linguistique des peuples autochtones.

63. Conformément à son mandat et compte tenu de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Forum permanent a réaffirmé dans ses recommandations que la culture est un élément de la définition de l'identité des peuples autochtones<sup>7</sup>, puisqu'elle englobe leur savoir traditionnel et la relation spirituelle avec leur environnement naturel. Les pratiques culturelles et les valeurs traditionnelles, pour autant qu'elles soient conformes aux principes des droits de l'homme, peuvent jouer un rôle capital dans la promotion de l'égalité, y compris de l'égalité des sexes.

64. Le Forum permanent a mis en exergue le rôle des femmes autochtones en tant que gardiennes de l'expression et de l'identité culturelles des peuples autochtones, ainsi que du savoir et du pouvoir sacrés. Il a également reconnu le rôle important des femmes en tant qu'éducatrices, que dispensatrices de soins et que spécialistes.

65. Le Forum permanent a souligné l'urgente nécessité, pour les États, d'élaborer des politiques publiques interculturelles afin de permettre la mise en œuvre de la

<sup>7</sup> Résolution 61/295 de l'Assemblée générale, annexe.

Déclaration des Nations Unies et renforcer de manière équitable les cultures locales comme moyen d'éliminer toutes les formes de discrimination et de ségrégation qui ont aggravé les inégalités présentes depuis toujours. Le Forum permanent a dès lors plaidé pour l'incorporation dans les politiques et les directives sur la santé aux niveaux national et international de la compréhension chez les autochtones de la santé et du bien-être, tout en recommandant de favoriser une approche de la santé axée sur les droits de l'homme. De plus, le Forum permanent n'a pas cessé de se concentrer sur les droits des peuples autochtones et sur leur accès à une éducation interculturelle et multilingue.

66. À sa douzième session, en 2013, le Forum permanent a, dans le droit fil de ses recommandations précédentes affirmant le principe du développement intégrant la culture et l'identité<sup>8</sup>, reconnu la culture comme le quatrième pilier du développement durable, à côté de la viabilité économique, de l'inclusion sociale et de l'équilibre environnemental, afin de refléter la complexité des sociétés autochtones et d'englober les traditions culturelles et spirituelles de l'humanité<sup>9</sup>.

67. Le 9 août 2012, la célébration de la Journée internationale des populations autochtones, dont le thème était « Les médias autochtones, l'autonomisation des voix autochtones », a mis en évidence le rôle facilitateur des médias, s'agissant de sensibiliser et d'éduquer aux droits consacrés par la Déclaration des Nations Unies. Les médias peuvent aussi améliorer la capacité des peuples autochtones à exercer leur droit à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé, et peuvent soutenir des modèles de développement des peuples qui soient conformes à leurs priorités, à leurs cultures et à leurs valeurs. La Journée était également centrée sur le rôle des médias autochtones dans la création d'un espace d'échange réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones et entre les peuples autochtones et les gouvernements dans le but s'assurer le respect et la compréhension mutuels au sein des sociétés nationales afin de promouvoir l'éducation interculturelle et de vaincre les stéréotypes et les attitudes discriminatoires.

68. La célébration, le 9 août 2013, de la Journée ayant pour thème « Les peuples autochtones et la création des alliances : respecter les traités, accords et autres arrangements constructifs » a mis l'accent sur le partenariat fondé sur la reconnaissance réciproque, la bonne foi, le respect et l'accord entre les États et les peuples autochtones, nécessaires pour qu'ils vivent en paix et établissent des relations constructives. Les discussions étaient également centrées sur les bonnes pratiques en termes de politique, celles qui illustrent une vision du monde dans lequel les différentes nations et peuples souverains vivent ensemble sur le même territoire dans l'amitié, la coopération et la paix. Le droit à l'autodétermination exercé par ces nations ou ces peuples offre le cadre qui leur permet de décider de leurs propres moyens de développement, sous-tendus par des visions holistiques d'harmonie entre les êtres humains et entre eux et la nature. L'interculturalité et la viabilité environnementale jouent un rôle capital dans le renforcement de

<sup>8</sup> Le principe fait référence à un processus qui soutient des initiatives développementales et des systèmes organisationnels propres aux peuples indigènes, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie par leur propre prise en main et en conformité avec la situation et la vision socioculturelle propre à chaque communauté. (Voir *La situation des peuples autochtones dans le monde*, publication du Département de l'information des Nations Unies, [DPI/2551/A](#)).

<sup>9</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2013, Supplément n° 23 (E/2013/43)*, chap. I, sect. B, par. 21.

conceptions holistiques qui englobent aussi le concept de relation spirituelle, culturelle et historique entre les peuples, leurs territoires et leurs ressources naturelles. La Journée internationale a souligné en outre l'importance du renforcement des partenariats et de l'établissement, entre les peuples autochtones et non autochtones, d'alliances dans le but d'instaurer une vie fondée sur la dignité et la justice sociale.

69. Les États et le système des Nations Unies sont invités à apporter leur aide à la réalisation des aspirations des populations autochtones, par exemple, en offrant leur soutien à des conceptions différentes du développement, exprimées dans l'expression « le bien vivre » qui a fait son apparition dans les pays andins d'Amérique du Sud. L'aspect novateur du « bien vivre » réside dans son introduction de l'interculturalité, selon laquelle différentes cultures interagissent dans le dialogue et dans la pratique pour la promotion d'une forme différente de développement dans laquelle les objectifs de la croissance économique cèdent le pas aux considérations de bien-être de l'individu dans le contexte social d'une communauté et dans une situation environnementale atypique.

## **B. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

70. La FAO a reconnu le rôle déterminant que jouent les organisations de peuples autochtones et tribaux dans le combat contre la faim, compte tenu de leurs compétences techniques, de leur proximité et de leur représentation des populations pauvres et souffrant de la faim, ainsi que de leur présence croissante sur le terrain. La FAO compte beaucoup sur leurs connaissances et leurs capacités sur toute un éventail de thèmes liés à la sécurité alimentaire. Afin d'entretenir un flux d'informations horizontal et bidirectionnel entre la FAO et ses partenaires, un portail Web (<http://www.fao.org/partnerships/civil-society/fr/>) a été inauguré en janvier dernier qui permet une interaction et un échange directs avec les organisations de la société civile dans son ensemble.

71. La FAO a aussi mené des activités spécifiques destinées à marquer des célébrations internationales, comme la Journée internationale des populations autochtones, le 9 août 2013, à laquelle elle a soumis un message écrit de son directeur général. Un événement intitulé « L'agriculture familiale et les directives volontaires : des opportunités pour l'engagement de la société civile » a été organisé lors de la douzième session du Forum permanent en vue de traiter des liens entre la gouvernance des terres par rapport aux peuples autochtones et d'autres communautés qui ont un régime foncier coutumier et des pratiques agricoles traditionnelles et en vue de faire connaître au public les Directives volontaires élaborées par la FAO dans ce domaine (paragraphe 59), qui sont particulièrement pertinentes pour les peuples autochtones. Un événement a également été lancé pour le lancement d'un nouvel ouvrage du FAO intitulé *Indigenous Peoples' Food Systems and Well-being : Interventions and Policies for Healthy Communities* (Systèmes alimentaires et bien-être des peuples autochtones : interventions et politiques pour des communautés en bonne santé)<sup>10</sup>, qui est le fruit de 10 années de

<sup>10</sup> Harriet V. Kuhnlein et al., *Indigenous Peoples' Food Systems and Well-Being : Interventions and Policies for Healthy Communities* (Rome, FAO, 2013).

recherche sur les interventions dans le domaine de la promotion de la santé des communautés fondées sur les systèmes alimentaires locaux et traditionnels.

### C. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

72. Le PNUE agit en faveur du dialogue entre les cultures sur les questions environnementales, notamment par son engagement en tant qu'organisateur du créneau thématique « Environnement et changement climatique » au titre du Fonds pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ses programmes soulignent l'importance des « dialogues du savoir » entre les différentes parties prenantes dans un domaine déterminé. Par exemple, la direction de la réserve de biosphère de Yasuni (Équateur), soutenue par le PNUE, a favorisé la constitution d'un comité de direction local grâce auquel 120 groupes autochtones ont pu trouver un mécanisme commun pour communiquer leurs préoccupations au niveau national et, en fin de compte, influencer sur le processus d'élaboration des politiques<sup>11</sup>.

73. Pendant la Journée mondiale de l'environnement de 2013 (le 5 juin), sur le thème « Pensez.Mangez.Préservez », une attention particulière a été accordée aux traditions et aux coutumes de diverses communautés autochtones qui touchent à la préservation de la nourriture comme moyen de réduire le gaspillage. Dans ce contexte, le PNUE a organisé une visite avec des membres des médias internationaux à une famille traditionnelle d'éleveurs en Mongolie en vue d'observer ces techniques de visu<sup>12</sup>.

74. En tant que partenaire du registre mondial des aires protégées par des populations locales, le PNUE a créé un registre interactif de ces aires dans le monde. Cette activité a pour but d'établir une base de connaissances pour le registre qui augmente les informations disponibles sur ces aires particulières, informations qui sont nécessaires pour rendre compte de leur valeur et comprendre leurs incidences. Elle devrait augmenter la visibilité des communautés locales et entraîner à terme leur participation accrue aux discussions de politique générale sur la biodiversité et la conservation. Une trousse d'outils pour la gestion des aires protégées par les communautés autochtones a également été publiée<sup>13</sup>.

75. Par son centre GRID-Arendal situé en Norvège, le PNUE continue de soutenir des partenariats, comme le projet destiné aux éleveurs nomades, qui a pour but d'évaluer les incidences de l'utilisation des terres et du changement climatique sur les éleveurs de rennes et de yaks et sur leurs possibilités de résilience et d'adaptation<sup>14</sup>. Un autre projet PNUR-GRID/Arendal intitulé « Many Strong Voices » relie entre eux les peuples de l'Arctique et des petits États insulaires en

<sup>11</sup> Voir [http://www.wiki.mdgfund.net/Managing\\_Ecuador%E2%80%99s\\_Yasun%C3%AD\\_Biosphere\\_Reserve](http://www.wiki.mdgfund.net/Managing_Ecuador%E2%80%99s_Yasun%C3%AD_Biosphere_Reserve).

<sup>12</sup> Voir [www.unep.org/wed](http://www.unep.org/wed) et [www.thinkeatsave.org](http://www.thinkeatsave.org).

<sup>13</sup> Voir C. Corrigan et T. Hay-Edie, « A toolkit to support conservation by indigenous peoples and local communities : building capacity and sharing knowledge on indigenous peoples' and community conserved territories and areas (ICCAs) » (Cambridge, Royaume-Uni, PNUE-Centre mondial de surveillance de la conservation, 2013). Disponible à l'adresse : [www.unep.org/dewa/portals/67/pdf/ICCA\\_toolkit.pdf](http://www.unep.org/dewa/portals/67/pdf/ICCA_toolkit.pdf).

<sup>14</sup> Voir [www.nomadicherders.org](http://www.nomadicherders.org).

développement en vue d'assurer leur résilience au changement climatique, notamment par l'éducation et des activités culturelles pour les enfants.

76. Ces activités soulignent l'importance du dialogue interculturel par rapport à l'adaptation aux changements environnementaux mondiaux et dans leur atténuation. En règle générale, l'implication directe des parties prenantes locales augmente non seulement fortement la diffusion des informations sur les problèmes environnementaux, mais favorise aussi la compréhension mutuelle et le respect des autres cultures. En outre, elle permet l'échange d'expériences et de techniques qui peut, à terme, mener à une meilleure résilience et à une moindre vulnérabilité. Il s'est avéré que l'établissement de responsabilités et de règles claires pour la participation de ces communautés à ces initiatives était une condition préalable pour libérer leurs potentialités.

77. Le PNUE reconnaît les droits des peuples autochtones, leurs vulnérabilités et leurs contributions au respect de l'environnement, ainsi que l'importance de leur participation à la planification et à la mise en œuvre des processus de développement et les contributions précieuses qui peuvent être apportées aux évaluations environnementales et à la gestion durable des écosystèmes par les détenteurs de savoir traditionnel. Conformément à la recommandation faite au PNUE en 2006<sup>15</sup> par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa cinquième session et au processus des discussions internes et externes au sein de l'organisation, le PNUE a approuvé en novembre 2012 son Cadre de politique sur les peuples autochtones. Celui-ci appuiera l'intégration des questions autochtones dans le programme du PNUE en matière de travail efficace.

78. En février 2013, la Conférence internationale Tunza pour les jeunes, accueillie par le PNUE, a fourni à 300 jeunes de 75 pays un lieu d'apprentissage et d'échange d'informations sur les questions environnementales et sociétales, l'accent étant mis en particulier sur la santé et l'environnement. Elle a permis aux jeunes de différents contextes culturels de mener un dialogue sur leur rôle dans les initiatives visant à répondre aux tendances de l'environnement.

## **D. Haut-Commissariat aux droits de l'homme**

79. Dans sa résolution 18/8 du 29 septembre 2011, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones de réaliser une étude sur le rôle des langues et de la culture dans la promotion et la protection des droits et de l'identité des peuples autochtones. Cette étude (A/HCR/21/53), publiée en août 2012, donne un aperçu des normes internationales et régionales en matière de droits des peuples autochtones à la langue et à la culture, décrit la relation entre les cultures et les langues autochtones et leur autodétermination et les droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources et analyse les difficultés auxquelles l'on se heurte dans la promotion et la protection des langues et des droits culturels des peuples autochtones.

---

<sup>15</sup> Voir *Documents officiels de l'ECOSOC, 2006, Supplément n° 23 (E/2006/43)*, chap. I.B, par. 5.

## VI. Une approche du dialogue entre les cultures et les religions fondée sur le respect des droits de l'homme

80. Une évolution majeure dans l'approche du dialogue entre les cultures et les religions fondée sur le respect des droits de l'homme a été le lancement, en octobre 2012, du plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Le plan d'action indique notamment que, pour s'attaquer aux causes fondamentales de l'intolérance, un ensemble beaucoup plus large de mesures de politique générale est nécessaire, par exemple, dans les domaines du dialogue entre les cultures – connaissance et interaction réciproques – ou de l'éducation au pluralisme et à la diversité, ainsi que des politiques mettant les minorités et les peuples autochtones en mesure d'exercer leur droit à la liberté d'expression (par. 25 du plan d'action).

81. En outre, le plan d'action prévoit que les États devraient promouvoir la compréhension entre les cultures, y compris de la sensibilité à la dimension de genre, et assumer la responsabilité de l'établissement d'une culture de la paix et le devoir de mettre un terme à l'impunité. En outre, les États devraient promouvoir et assurer la formation des enseignants aux valeurs et aux principes des droits de l'homme en instaurant ou en renforçant la compréhension entre les cultures en tant qu'élément du programme scolaire pour les élèves de tous âges. Enfin, les organisations non gouvernementales et les institutions des droits de l'homme sont invitées à créer et à soutenir des mécanismes et des dialogues destinés à favoriser la compréhension et l'apprentissage des autres cultures et religions.

82. Suite à la création d'un réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, coordonné par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Secrétaire général a approuvé en mars 2013 une Note d'orientation sur les discriminations raciales et la protection des minorités. Celle-ci comporte 19 recommandations au système des Nations Unies concernant la manière de s'attaquer à la discrimination raciale et la protection des minorités conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>16</sup>, à la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques<sup>17</sup>, et aux autres normes essentielles à cet égard, en s'inspirant des pratiques efficaces. La Note d'orientation énonce les principes et le cadre directeur pour une action cohérente des Nations Unies au siège et sur le terrain, y compris par un dialogue interculturel, interethnique et interreligieux renforcé. Un plan d'action destiné à appuyer la mise en œuvre de la Note d'orientation est en cours d'élaboration.

83. Le programme de bourses en faveur des personnes d'ascendance africaine 2013, du Haut-Commissariat aux réfugiés, a été déployé du 15 avril au 3 mai 2013. Il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de ce programme, qui fournit aux boursiers une possibilité d'apprentissage en vue d'améliorer leur compréhension du système des droits de l'homme des Nations Unies, tout en se concentrant sur les questions intéressant en particulier les personnes d'ascendance africaine. Cette année, sept boursiers d'Australie, du Costa Rica, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de France, du Panama et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

<sup>16</sup> Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

<sup>17</sup> Résolution 47/135 de l'Assemblée générale, annexe.

du Nord ont participé au programme d'une durée de trois semaines. Les boursiers ont également participé à la douzième session du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (Genève, du 22 au 26 avril 2013).

84. En ce qui concerne les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale du Conseil sur la liberté de religion ou de conviction a participé à toute une série d'événements qui intéressent les dimensions culturelles et religieuses de la protection des droits de l'homme, notamment ceux qui concernent le lancement du plan d'action de Rabat, la cinquième session du Forum sur les questions relatives aux minorités, où elle a présenté des recommandations quant aux mesures à prendre pour protéger et promouvoir leurs droits, le cinquième Forum mondial de l'Alliance des civilisations et le dialogue du Haut-Commissaire aux réfugiés sur les défis en matière de protection sur le thème « Les défauts de la protection et leurs remèdes », organisé à Genève en décembre 2012.

85. La Rapporteuse spéciale a organisé les 17 et 18 janvier 2013 un séminaire sur l'égalité des sexes et la liberté de religion et de conviction, en collaboration avec le Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique. Le séminaire était consacré à l'étude des possibilités de coopération renforcée en ce qui concerne les mandats des procédures spéciales associés à ces deux questions.

## VII. Conclusions

**86. Le présent rapport démontre la détermination d'un grand nombre d'entités des Nations Unies à prendre pleinement en compte la dimension culturelle, au sens large du terme, dans leurs activités et leurs politiques, par toute une série de moyens. La promotion du dialogue entre les religions et les cultures est liée à d'autres aspects importants du travail des Nations Unies, comme le rapprochement des cultures, la coexistence pacifique et le développement. Elle doit dès lors être reconnue dans tous les efforts visant à améliorer le travail de l'Organisation.**

**87. Le dialogue interreligieux et interculturel est une des dimensions d'une problématique plus vaste qui touche au travail de nombreuses entités du système des Nations Unies. La proclamation, par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/104](#), de la période 2013 à 2022 en tant que décennie internationale du rapprochement des cultures offre un cadre pour ces activités interconnectées. Étant donné la proximité entre le dialogue interculturel et interreligieux et le programme en faveur de la culture de paix, qui sont examinés au titre du même point de l'ordre du jour, l'Assemblée voudra peut-être simplifier les procédures de l'établissement des rapports. Un seul rapport pourrait alors être établi à l'avenir, qui refléterait pleinement l'interdépendance entre ces questions et porterait sur leurs multiples aspects.**